



Bordeaux, le 22 août 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance orange pour les risques de feux de forêt en Gironde

En raison de l'état de sécheresse du massif et des conditions météorologiques attendues dans les prochains jours (fortes chaleurs et aucune précipitation), **Pierre DARTOUT, préfet de la Gironde, a décidé de placer à nouveau le département de la Gironde en vigilance orange (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5) pour les risques d'incendies en forêt à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvel ordre.** Cette décision a été prise en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), météo france et la fédération girondine de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Par conséquent et conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie signé le 20 avril 2016, **les mesures de restriction suivantes s'appliquent dans les espaces exposés des communes à dominante forestière du département :**

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables sauf pour les personnes autorisées ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage sont suspendues entre 14h et 22h ;
- les activités ludiques et sportives sont interdites entre 14h et 22h à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit sur ces mêmes espaces et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer et jeter des allumettes, mégots ou débris incandescents ;
- de procéder à des incinérations ;
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac ;
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance et tient à rappeler que ces règles de prudence doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

*Pour toute information sur le niveau de vigilance et les mesures applicables, vous pouvez contacter le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05 56 90 65 98.
Le niveau de vigilance est actualisé quotidiennement.*